Commune de Mandeure
Séance du 22 septembre 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-09-22-01

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 025-212503676-20260922-2026_09_22_01-DE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Mandeure

Objet de la délibération : Ouverture, fermeture de postes.

L'an deux mille vingt-six le vingt-deux septembre à vingt heures.

Date de convocation : le 16 septembre 2026.

Date de l'affichage et de la publication sur le site internet de la commune : le 24 SEP. 2026

Membres présents : Stéphane PODGORA, Jean-Louis LOCHET, Nathalie JEANNEROT, Nuno MADEIRA, Véronique ADAM, Hervé PLISSONNIER, Emmanuelle KURT, Nicola BASILICO, Nadine BERGER, René VAUTRIN, Claudine FREMEAUX, Annie JOURNOT, David KURT, Claudine DEBOULET, Mickaël DUPETIT, Daniela CONAT, Stéphane LANGOLF, Sylvie DERIPPE, Vincent ROY, Aline DUVAL, Gérard BOUCHÉ, Marilyn PERNOT, Pascal BRESADOLA, Julien CECCARELLI.

Procuration : Olivier PARISOT à Hervé PLISSONNIER, Christian PERRIGUEY à Gérard BOUCHÉ, Martine CHORVOT à Marilyn PERNOT.

Membres absents – excusé(e)s :

Secrétaire de séance : Hervé PLISSONNIER.

Assistaient à la séance : Anne-Laure VÉRY et Vanessa CARRARA.

Nombre de membres :	**Résultat du vote :**
En exercice : 27	Votants : 27
Présents : 24	Pour : 27
Votants : 27	Contre : 0
Ayant donné procuration : 3	Abstention : 0
Excusés – absents : 0	

Commune de Mandeure
Séance du 22 septembre 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-09-22-01

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 025-212503676-20260922-2026_09_22_01-DE

Ville de
Mandeure

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
Canton de Valentigney
Commune de Mandeure - 25350

Ouverture, fermeture de postes

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée,

Ouverture de poste

➢ Suite aux restrictions médicales d'un agent, il convient de modifier son poste et ainsi ouvrir un poste d'adjoint d'animation principal 1ère classe à temps complet à compter du 1er octobre 2026.

Fermeture de postes

Suite à la mutation d'un agent au sein d'une autre collectivité, il convient de fermer son poste à savoir un poste de technicien principal 2ème classe à temps complet à compter du 30 septembre 2026.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les propositions qui lui sont faites,
- de dire que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence,
- de dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2026,
- d'autoriser le Maire à accomplir toutes démarches afférentes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à **L'UNANIMITÉ**

APPROUVE les propositions qui lui sont faites dans les modalités exposées ci-dessus

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
Le Maire,

MAIRIE DE MANDEURE 25350

Stéphane PODGORA

Commune de Mandeure
Séance du 22 septembre 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-09-22-01

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 025-212503676-20260922-2026_09_22_01-DE

Transmise au Représentant de l'Etat en Sous-Préfecture de Montbéliard le : 24 SEP. 2026

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de Mandeure dans le délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de la commune.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Besançon 30 rue Charles NODIER – 25000 BESANCON, dans le délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de la commune ou à compter du rejet explicite ou implicite du recours administratif préalablement déposé.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr